

Année de césure

Vous pouvez faire une année de césure en fin de la première année de doctorat jusqu'à la dernière.

Il n'est pas possible de faire deux années de césure dans un même cycle.

Pour être éligible, vous devez avoir validé l'année précédente et être inscrit à l'Université pour l'année en cours (y compris à distance).

**LE DOSSIER DE DEMANDE CÉSURE DOIT ÊTRE TRANSMIS IMPÉRATIVEMENT AU PLUS TARD
LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 AVANT 16H**
(soit par mail, par courrier postal ou sur place)

► Procédure de demande d'une césure

Les doctorants qui souhaitent une césure pour l'année universitaire 2019-2020 doivent télécharger le dossier de demande de césure.

Les dossiers (communiqué ultérieurement) doivent être transmis au plus tard au le lundi 4 novembre avant 12h.

La demande de césure s'effectue par ED.

Le doctorant inscrit dans un diplôme x l'année n et qui sollicite une césure l'année n+1 doit constituer un dossier qui contient en particulier :

• Une lettre de motivation décrivant le projet du doctorant et le contenu de l'année de césure avec les modalités précises pour le calcul des droits d'inscription,
• Un CV à jour,

- **L'avis du/de la directeur/trice de thèse et du/de la directeur/trice de l'unité de recherche**

La demande est étudiée par une commission qui rend un avis consultatif.

La décision définitive est signée par le Vice-Président CFVU, par délégation et pour le Président.

► Statut du doctorant pendant la césure

Le doctorant inscrit à l'Université Paris Nanterre conserve le statut étudiant durant sa césure.

Il doit acquiescer de la CVEC (91 €) et des droits d'inscription fixés à un taux réduit.

Pour bénéficier de l'assurance maladie, le doctorant devra se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir les informations nécessaires relatives à son statut et au maintien de ses droits.

REMARQUE

La réinscription en doctorat n'est pas automatique, le doctorant doit se manifester auprès de son ED avant le 30 juin de l'année en cours pour demander sa réintégration au cursus pour l'année suivante.

Personne à contacter

[Marie-Gabrielle THIAN](#)

able administrative de l'ED DSP
Simone Veil (F) - Bureau F. 511
ue de la république
anterre Cedex
0.97.58.84

monterre.fr/annee-de-cesure-691874.kjsp?RH=1434701695031